

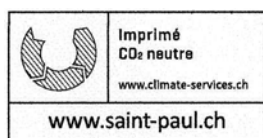
## **Commune de GIVISIEZ**

---



---

**Message d'automne du Conseil communal  
et convocation à l'Assemblée communale  
du 9 décembre 2019**



*La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO<sub>2</sub> produit par cet imprimé.*

**Photo de couverture :** Gérard Steinauer

**Photo page 4 :** Jean-Pierre Telley

**Photo page 35 :** Commune de Givisiez

**Dessins :** Pécub

---

# Sommaire

---

Convocation à l'Assemblée communale du 9 décembre 2019 .....	3
Message du Syndic.....	4
Récapitulation du budget de fonctionnement 2020.....	6
Commentaires sur le budget de fonctionnement 2020.....	8
Planification financière 2020-2024 .....	16
Budget d'investissements 2020.....	18
Impasse de la Colline – Honoraires ingénieurs et modification de la route.....	19
PAD Corberayes – La Chassotte.....	22
Mise en place des containers de l'école .....	24
Assainissement de la toiture du bâtiment scolaire n°78.....	28
Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment scolaire n°12.....	29
Plan «Givi Vert» .....	30
Chemin du Travail .....	31
Horaires de l'Administration, de la Déchetterie et de la Bibliothèque durant les fêtes de fin d'année.....	34
<i>Dans le rétroviseur</i> .....	35
Remplacement de la subvention des vélos électriques.....	36
Mémo Déchets .....	37
Vie sportive, culturelle et sociale :	
Changement d'horaire des transports publics et nouvelle offre de mobilité.....	38
Ligues de santé du canton de Fribourg.....	39
Réseau Bénévolat Netzwerk .....	40
Ateliers d'écriture de la Bibliothèque .....	42
ForêtSuisse, information sur le branchage.....	43
Crèche vivante du Manoir .....	



# Convocation à l'Assemblée communale du 9 décembre 2019

---

## Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 décembre 2019 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

### ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2019  
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch))
2. Budget de fonctionnement 2020
3. Budget d'investissements 2020 :
  - 3.1 Impasse de la Colline – Honoraires ingénieurs et modification de la route
  - 3.2 PAD Corberayes – La Chassotte
  - 3.3 Mise en place des containers de l'école
  - 3.4 Assainissement de la toiture du bâtiment scolaire n°78
  - 3.5 Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment scolaire n°12
4. Divers

*Au nom du Conseil communal  
Le Syndic : Vladimir Colella  
La Secrétaire-Boursière : Alexandra Riedo*

# Message du Syndic

---

L'année 2019 a été déclarée « Année du travail de milice » par l'Association des Communes Suisses (ACS). Pour cette dernière, la préservation du système de milice a une priorité absolue. Elle relève que le système politique suisse vit de la participation et de l'engagement des citoyennes et des citoyens.



En mettant en avant le travail de milice, qui a un urgent besoin de nouvelles impulsions, l'ACS a comme objectif de préserver ce système, respectivement de le développer, afin qu'il puisse rester vivant à l'avenir. Grâce à une vision républicaine de l'Etat, il est possible d'éviter qu'un fossé se creuse entre société civile et monde politique. Dans le système de milice, les membres des au-

torités amènent dans la gestion communale des expériences et de nouvelles idées issues de leur vie professionnelle. Un savoir-faire de l'économie, de la formation et de l'environnement privé est mis à disposition du travail exécutif. Un large spectre de connaissances et de capacités individuelles est ainsi utilisé pour le bien commun. Et tout cela de façon peu coûteuse pour les contribuables.

Cet engagement politique a malheureusement, depuis certaines affaires, notamment genevoises, une mauvaise image et la confiance nécessaire, tant dans les personnes qui s'engagent que dans le système lui-même, commence à se perdre. Particulièrement en ce qui concerne les dépenses, un contrôle accru se fait sentir. Ainsi, il est à relever qu'à Givisiez notre Commission financière veille au grain. Elle a notamment demandé à la fiduciaire de prêter une attention particulière au compte dédié aux dépenses du Conseil communal. Comme attendu, aucune transaction douteuse n'a été trouvée mais cela montre que même sans s'appeler Maudet ou Barazzone, un sentiment de méfiance est présent. Cette méfiance par rapport aux politiciens met, malheureusement, l'engagement de milice en danger.

Cela me fait penser au gag suivant :

*Le brigand dans une ruelle sombre, en pointant son revolver en direction de sa victime :  
Donne-moi ton fric !*

*La victime, apeurée : Mais je suis politicien...*

*Le brigand : Alors, rend-moi mon fric !*

Dans sa brochure « Votre Commune, votre chez-vous » éditée à l'occasion de l'« Année de travail de milice », l'ACS souligne que les politiciennes et politiciens à l'échelle communale s'investissent énormément pour la communauté, sacrifient du temps dédié aux loisirs et à la famille, souvent pour une rémunération modeste. Et tout cela, peut-être pour faire l'objet de critiques de la part de la population.

---

Oui, un mandat de milice est un défi. Mais celui qui s'engage constate rapidement combien il est satisfaisant de participer aux décisions et à quel point les échanges avec des gens et des opinions variés peuvent être enrichissants. Sans parler de toutes les compétences qu'un mandat de milice permet de développer: convaincre d'autres personnes, motiver, argumenter, gérer des conflits, diriger des projets, développer des stratégies, assumer des responsabilités. Celui qui travaille à l'échelle communale remplit sa besace d'aptitudes qui sont utiles dans la vie privée et professionnelle. La fonction fournit à celles et ceux qui l'assument beaucoup de choses positives et utiles en retour.

Ce court paragraphe met en lumière le contraste entre, d'un côté, l'importante expérience accumulée lors d'un mandat politique et, d'un autre côté, les difficultés et les sacrifices que cela représente. A titre personnel, il est vrai que le rôle de Conseiller communal et de Syndic me permet de faire des rencontres que je n'aurais jamais faites, de traiter des questions que je ne me serais jamais posées ou de contribuer à des dossiers d'envergure dont je n'aurais jamais eu connaissance. Faire partie du processus décisionnel est également une grande responsabilité envers les générations futures qui devront vivre les conséquences de décisions prises aujourd'hui. Cet engagement pour notre Commune correspond à l'équivalent d'un poste à près de 40%. Pour quelqu'un qui, comme moi, a un emploi à 100%, cela représente de nombreuses heures loin de ma femme et de mes trois filles. La balance entre la richesse des expériences vécues et le sacrifice familial est parfois difficile à trouver.

Heureusement, la fonction est maintenue intéressante par une rémunération qui a, il est vrai, un effet sur les comptes communaux. Mais si le système de milice est, comme mentionné plus haut, peu onéreux, cela ne signifie pas qu'il est gratuit. Le temps que les Conseillers communaux mettent à disposition de la communauté a un coût et il est légitime qu'une compensation financière soit prévue. Cela permet également d'éviter que les élus ne soient tentés d'accepter des versements illégitimes.

D'ailleurs, cette réflexion est également valable dans le cadre de la fixation d'un juste salaire de notre personnel. D'autres mesures de contrôle et suivi des dépenses sont mises en place à la commune depuis de nombreuses années. En matière de finance, un travail en collaboration avec le SCom, notre fiduciaire ou, le cas échéant, la Commission financière permet de garder une attention contre toute les dérives potentielles dans ce domaine. Les événements de notre commune voisine concernant certaines libertés prises dans la gestion des comptes nous incitent à être particulièrement vigilants pour que l'image de Givisiez soit celle d'une commune dynamique où il fait bon vivre malgré un budget et des perspectives financières peu réjouissantes.

*Vladimir Colella*  
*Syndic*

# Récapitulation du budget de fonctionnement 2020

## Budget 2020

	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	1 563 000,00	241 700,00
1 ORDRE PUBLIC	488 600,00	38 800,00
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3 742 450,00	130 000,00
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	548 500,00	48 675,00
4 SANTE	1 220 020,00	6 000,00
5 AFFAIRES SOCIALES	2 092 900,00	10 950,00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1 635 650,00	181 900,00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 183 350,00	1 989 550,00
8 ECONOMIE	54 480,00	
9 IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3 391 280,00	13 557 359,00
<b>TOTAUX DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 920 230,00</b>	<b>16 204 934,00</b>
<b>Excédents charges/produits fonctionnement</b>	<b>-4,41%</b>	<b>715 296,00</b>



---

**Budget 2019****Comptes 2018**

---

**Charges****Produits****Charges****Produits**

---

1 666 040,00	266 550,00	1 573 665,17	262 673,65
417 750,00	28 800,00	416 319,16	36 939,75
3 789 100,00	126 800,00	3 727 657,35	121 637,50
641 640,00	48 725,00	532 417,00	18 557,10
1 231 000,00	10 000,00	1 181 243,45	5 925,40
2 099 200,00	10 295,00	1 954 667,69	13 637,90
1 527 550,00	179 950,00	1 574 976,91	194 542,05
2 092 650,00	1 885 050,00	2 076 406,76	1 903 570,10
55 710,00		48 228,21	
3 789 855,00	14 264 945,00	5 418 449,82	16 348 680,23

---

**17 310 495,00****16 821 115,00****18 504 031,52****18 906 163,68**

---

**-2,91%****489 380,00****402 132,16****2,13%**

---

# Commentaires sur le budget de fonctionnement 2020

---

## PREAMBULE

Le budget 2020 rime avec PF17, respectivement avec l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises. Une importante diminution des recettes fiscales des personnes morales a été annoncée, depuis plusieurs années, en cas d'acceptation de ladite réforme. Aujourd'hui, les estimations basées sur les taxations 2017 ont été ajustées sur la base des directives de la Direction des finances (DFIN) ainsi que du Service cantonal des contributions (SCC). Celles-ci tiennent compte de l'impact de PF17 qui estime la perte brute pour la Commune à environ CHF 1'545'000. A cela il faut retrancher les compensations de base et de rigueur du canton, qui s'élèvent au total à CHF 575'000 ainsi qu'un gain sur l'imposition des dividendes estimé à CHF 55'000. Ce qui laisse la Commune avec une perte nette estimée à environ CHF 915'000 sur les rentrées fiscales des personnes morales.

Les recettes fiscales des personnes physiques, légèrement à la hausse, ont été estimées sur la base de l'évolution de la population et des analyses internes des données en relation avec les contribuables de notre Commune. Ces dernières nous permettent d'adapter légèrement les progressions recommandées par le Service cantonal des contributions pour la Commune de Givisiez.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale du 9 décembre 2019 un budget déficitaire à hauteur de CHF 715'296, soit - 4.41%, correspondant à CHF 16'920'230 de charges pour des recettes de CHF 16'204'934.

**L'intégralité du budget 2020 ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site internet [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch). Il est également disponible à l'Administration communale.**

Nous vous donnons ci-après les commentaires sur les principales fluctuations par dicastère.

## Administration

**Budget  
2020**

**Budget  
2019**

**Comptes  
2018**

### 01 Assemblée, Conseil, Commissions

**- CHF 259'500**

**- CHF 304'000**

**- CHF 255'612.20**

Les frais de ce chapitre ont été revus à la baisse, notamment en ce qui concerne le traitement et les frais du Conseil communal. Ce dernier se base principalement sur les comptes 2018 estime que le rythme de croisière est atteint et qu'il correspond à la réalité malgré, les nombreux dossiers à traiter et les enjeux à venir.

### 02 Administration générale

**- CHF 1'061'800**

**- CHF 1'095'490**

**- CHF 1'055'379.32**

Le budget de l'administration générale est plus élevé par rapport aux comptes 2018 mais en dessous de la prévision 2019. Le traitement du personnel a diminué en raison de plusieurs changements au sein de notre administration, ce qui a pour effet également de diminuer les charges sociales y relatives.

---

## Ordre public

**Budget**  
2020

**Budget**  
2019

**Comptes**  
2018

### 11 Police

- CHF 143'600

- CHF 135'200

- CHF 127'961.05

Notre participation au financement de la police intercommunale augmente de CHF 8'400 en regard du budget 2019. Le budget global de l'ACoPol augmente par rapport à 2019, principalement en raison des charges liées aux salaires des agents de police et des employés ainsi qu'en raison de la hausse des taxes de l'Office fédéral de la communication (OFCOM).

### 12 Justice

- CHF 132'800

- CHF 105'600

- CHF 97'864.06

Les coûts de gestion de l'Association pour le Service officiel des curatelles (SOCS) enregistrent une hausse de CHF 27'200 par rapport à 2019. Le nombre de pupilles pris en charge est malheureusement en constante évolution et l'impact direct sur les charges de fonctionnement est indéniable.

### 14 Police du feu

- CHF 121'250

- CHF 119'750

- CHF 126'138.90

Le regroupement du Corps des sapeurs-pompiers de Givisiez avec le Bataillon des sapeurs-pompiers de Fribourg ayant pris effet au 1er janvier 2018, les premiers comptes démontrent une gestion des coûts en adéquation avec les prévisions.

### 15 Militaire

- CHF 15'000

- CHF 500

- CHF 239.90

Notre participation aux frais du stand de tir Belfaux est plus élevée de CHF 14'500 en raison de l'assainissement de la cibleserie en 2020.

### 16 Protection de la population

- CHF 23'150

- CHF 20'600

- CHF 23'664.10

Les charges de ce chapitre ont subi une hausse ces dernières années, tout particulièrement au niveau de l'électricité de notre abri PC. Des mesures ont été entreprises afin d'y remédier. Un sous-compteur a notamment été posé au niveau du local utilisé par la jeunesse.

# Commentaires sur le budget de fonctionnement 2020 (suite)

---

<b>Enseignement et formation</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>
	<b>- CHF 3'612'450</b>	<b>- CHF 3'662'300</b>	<b>- CHF 3'606'019.85</b>

**20 Ecole enfantine** - CHF 257'800 - CHF 265'200 - CHF 251'68.25

**21 Cycle scolaire obligatoire** - CHF 2'464'200 - CHF 2'445'300 - CHF 2'427'411.65

Les coûts globaux de l'enseignement et de la formation sont inférieurs de CHF 49'850 par rapport à 2019 mais supérieurs aux comptes 2018 de CHF 6'430.15. Les chapitres de l'école enfantine et du cycle scolaire obligatoire réunis représentent une augmentation de CHF 11'500 en regard du budget 2019. Une augmentation raisonnable si l'on tient compte de la nouvelle loi scolaire qui ne favorise pas spécialement le ménage communal.

Les charges liées aux écoles spécialisées ainsi qu'à la formation professionnelle diminue de CHF 33'800 en regard du budget 2019.

Les frais de notre structure d'accueil extrascolaire n'augmentent que légèrement malgré une fréquentation pleine et une demande toujours plus conséquente.

<b>Culture, sport et loisirs</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>
----------------------------------	------------------------	------------------------	-------------------------

**30 Culture** - CHF 384'500 - CHF 392'140 - CHF 376'152.80

Les coûts liés à la culture sont en légère baisse en regard du budget 2019 bien que plus élevés que les comptes 2018. Les frais du Conservatoire de Fribourg sont toutefois en diminution par rapport à 2019 de CHF 2'300.

**34 Sports** - CHF 88'500 - CHF 164'000 - CHF 78'952.10

Notre contribution aux sociétés sportives est en légère hausse en regard des comptes 2018 mais en dessous du budget 2019 de CHF 75'500. En effet, des travaux d'entretien spécifiques ont été réalisés en 2019 sur nos diverses places de sport.

**35 Loisirs** - CHF 26'825 - CHF 36'775 - CHF 58'755.00

Ce poste comprend principalement les coûts relatifs aux camps scolaires des enfants. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire ne permet plus qu'une refacturation minimale aux parents pour ces activités sportives. Cependant, en plus des subventions «Pro Juventute» et «Jeunesse & Sport», l'octroi d'une subvention cantonale supplémentaire de CHF 75/élève depuis 2019 permet une diminution des charges estimées pour ce poste de CHF 9'950.

---

## Santé

Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
- CHF 1'214'020	- CHF 1'221'000	- CHF 1'175'318.05

L'évolution des coûts de la santé, représentant essentiellement des charges liées, résulte notamment de la variation démographique. Nos diverses participations aux frais des homes diminuent de CHF 6'980 en regard du budget 2019. Les frais des soins ambulatoires subissent, en revanche, une hausse de CHF 21'850 par rapport à 2019.

## Affaires sociales

Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
- CHF 2'081'950	- CHF 2'088'905	- CHF 1'941'029.79

Les dépenses de ce chapitre subissent une légère diminution de CHF 6'955 en regard du budget 2019. Elle résulte notamment de l'adaptation de notre participation à l'aide cantonale (LASoc) qui a été revue à la baisse par le Service de l'action sociale. Les charges liées des institutions pour handicapés augmentent de CHF 14'300 et il en va de même pour notre participation au Service social de la Sonnaz qui augmente de CHF 10'150 par rapport à 2019.

Les charges en lien avec la petite enfance sont également en hausse en regard du budget 2019 de CHF 5'400 ainsi que des comptes 2018 de CHF 47'271.45. Ceci résulte notamment du fait que la Commune a budgétisé une part au déficit des crèches selon la convention en vigueur.

# Commentaires sur le budget de fonctionnement 2020 (suite)

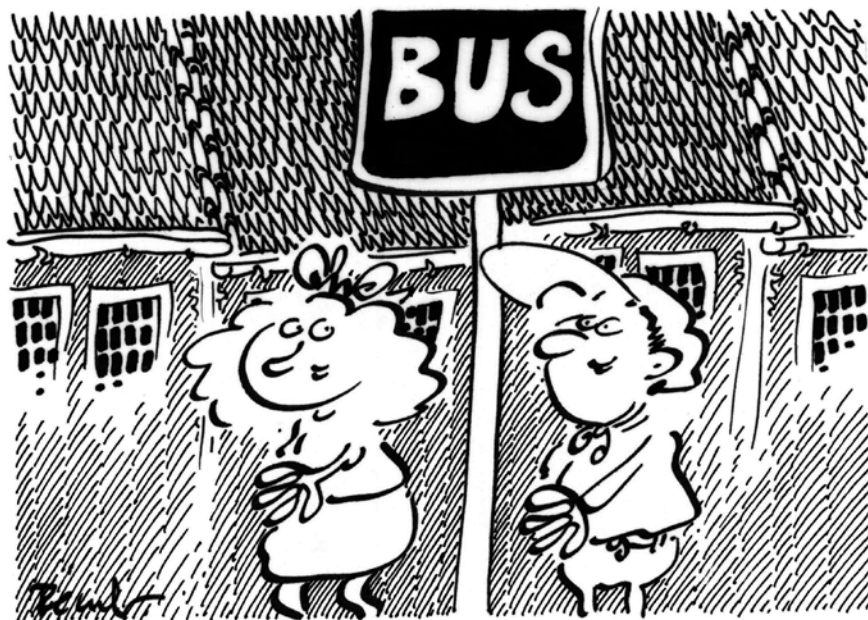
## Transports et communications

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
<b>62 Routes communales</b>	<b>- CHF 675'900</b>	<b>- CHF 728'100</b>	<b>- CHF 706'795.84</b>

Les sommes affectées au service édilitaire ont été revues à la baisse en raison notamment de la renégociation de certains mandats d'entretien. Les routes communales nécessitent des réfections régulières dans le but, principalement, de préserver la sécurité des usagers et celle-ci sera garantie malgré la diminution du budget.

<b>65 Transports publics</b>	<b>- CHF 753'800</b>	<b>- CHF 598'000</b>	<b>- CHF 653'495.02</b>
------------------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Différentes études de plan de mobilité doivent être réalisées en 2020. A savoir pour les routes des Taconnets, Jo Siffert, de la Chassotte et de Belfaux. Pour ce faire, la Commune doit mandater un bureau d'ingénieurs, d'où le montant de CHF 100'000 dans le compte « Etude plan de mobilité ». De plus, le chemin provisoire en lien avec la passerelle de la gare devra être réalisé en 2020 pour un montant estimé à CHF 70'000.



---

## Protection de l'environnement

	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>
<b>70 Eau potable</b>	<b>- CHF 520'600</b>	<b>- CHF 443'450</b>	<b>- CHF 439'662.80</b>
<b>71 Eaux usées</b>	<b>- CHF 649'700</b>	<b>- CHF 622'000</b>	<b>- CHF 680'443.80</b>

Les charges d'exploitation de notre réseau d'eau potable restent globalement stables. Conformément à la nouvelle législation sur l'eau potable, la Commune a l'obligation d'entreprendre les mesures en lien avec le plan des infrastructures en eau potable (PIEP). Pour ce faire, elle prévoit le renouvellement de conduites sur les routes des Taconnets et du Crochet pour un montant de CHF 225'000. Ce montant sera prélevé sur les taxes annuelles 2020 ainsi que sur la réserve obligatoire pour le renouvellement du réseau d'eau potable.

Les charges d'exploitation du réseau d'épuration sont en hausse par rapport au budget 2019 mais respectent le taux de couverture légale de 100 %.

Au niveau du renouvellement du réseau d'épuration, la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux usées touche à sa fin. Celui-ci permettra d'envisager progressivement dans le futur les travaux préconisés.

<b>72 Ordures</b>	<b>- CHF 755'550</b>	<b>- CHF 758'200</b>	<b>- CHF 695'818.50</b>
-------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés à la déchetterie intercommunale ainsi qu'au ramassage des déchets ménagers et encombrants de la Commune diminuent légèrement par rapport à 2019. Ceci résulte principalement du fait que la gestion de la déchetterie s'effectue en collaboration avec la commune de Granges-Paccot au prorata de la population. A noter que celle de Granges-Paccot a considérablement augmenté ces dernières années. La hausse par rapport aux comptes 2018 provient notamment de la prise en compte des intérêts et de l'amortissement de la nouvelle déchetterie.

<b>79 Aménagement du territoire</b>	<b>- CHF 133'300</b>	<b>- CHF 133'100</b>	<b>- CHF 132'871.01</b>
-------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Ce chapitre comprend principalement les coûts relatifs à la gestion des permis de construire ainsi que les honoraires pour les diverses études d'aménagement du territoire. Le plan d'aménagement local (PAL) devra, en raison d'une décision du Tribunal cantonal (qui sera vraisemblablement confirmée par le Tribunal fédéral), subir une nouvelle mise à jour en 2020, d'où le montant de CHF 20'000 budgétisé.

# Commentaires sur le budget de fonctionnement 2020 (suite)

---

## Impôts, finances

**Budget**  
2020

**Budget**  
2019

**Comptes**  
2018

### 90 Impôts

**CHF 12'649'374**

**CHF 12'973'250**

**CHF 14'079'647.14**

Comme indiqué dans le préambule, le produit fiscal a été évalué selon les directives de la direction des finances et du Service cantonal des contributions. La variation à la hausse par rapport au budget 2019 s'élève à CHF 200'000 pour les personnes physiques. Cette augmentation tient également compte de l'impact de la réforme fiscale des entreprises sur l'imposition des dividendes.

La perte sur les rentrées fiscales des personnes morales s'élève à CHF 1'545'000. De cette dernière, il faut retrancher les deux montants reçus du canton à titre de compensation, respectivement CHF 375'074 et CHF 200'000.

Les comptes 2018 avaient permis à la Commune de créer une provision en lien avec la réforme fiscale des entreprises à hauteur de CHF 800'000. Le Conseil communal a opté pour la dissolution partielle de celle-ci, à savoir CHF 400'000.00 sur le budget 2020. Cette opération comptable permet de diminuer transitoirement la perte mais elle ne règle pas le problème des liquidités du ménage communal sur lesquels le Conseil communal devra veiller scrupuleusement en 2020 tout en étudiant la meilleure alternative pour les années futures.

### 93 Péréquation financière

**- CHF 915'490**

**- CHF 1'020'935**

**- CHF 897'788**

Ce chiffre représente les effets tangibles pour notre collectivité de la péréquation financière des ressources et des besoins. Celle-ci ne subit pas encore l'impact de la réforme fiscale des entreprises précitée. Elle se fera sentir pour la première fois en 2023 mais uniquement de manière partielle. Pour rappel, le système de calcul prend en considération les 3 dernières années de données fiscales. L'effet de PF 17 sur la péréquation intercommunale ne sera complet qu'à partir du budget 2025.

### 940 Finances

**- CHF 449'155**

**- CHF 357'185**

**- CHF 846'811.20**

L'augmentation des charges financières, respectivement des intérêts et des amortissements ressort notamment des différents investissements votés et projetés à court terme. La principale différence par rapport aux comptes 2018 réside dans le fait que des imputations internes d'intérêts et d'amortissements sont reportées sur les chapitres concernés pour certains des bâtiments communaux.



## Immeubles

**Budget**  
2020

**Budget**  
2019

**Comptes**  
2018

### 942 Immeubles

- CHF 1'091'850

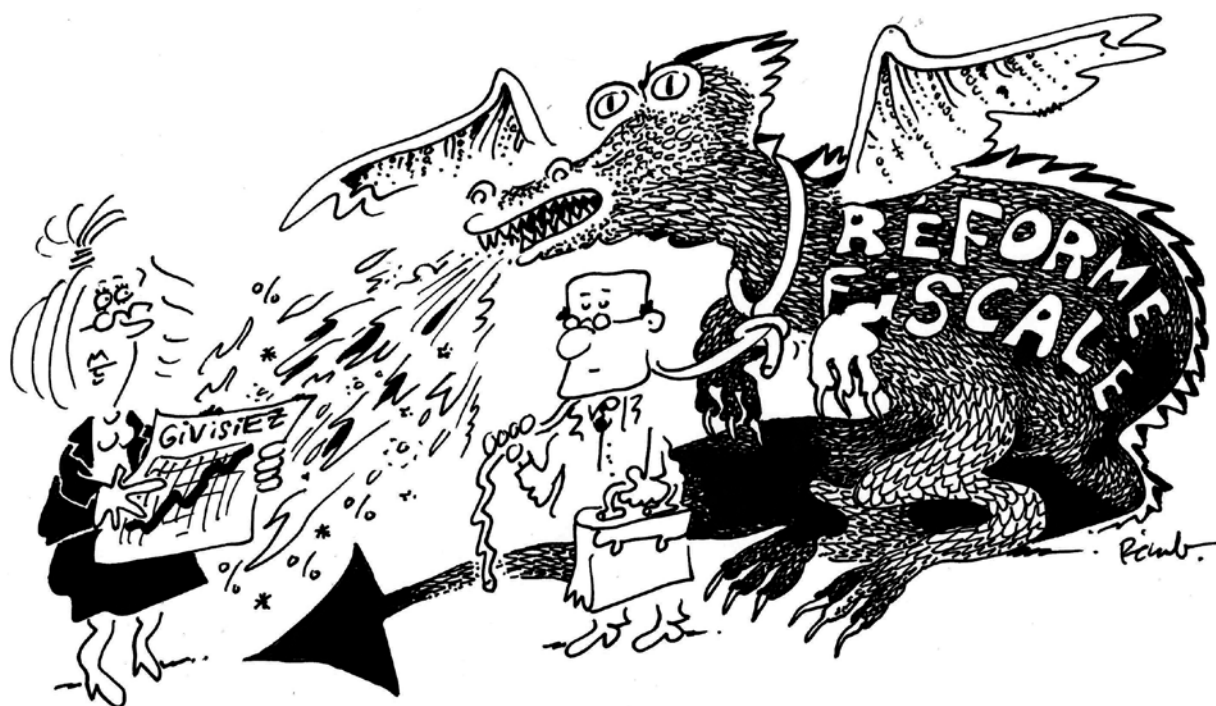
- CHF 1'090'740

- CHF 553'382.98

Les montants à charges de ce chapitre sont en ligne en regard du budget 2019. L'augmentation par rapport aux comptes 2018 résulte des nouvelles imputations internes mentionnées sous la rubrique « Finances ». Ci-après les frais d'entretien prévus pour les bâtiments communaux :

Bâtiments scolaires	CHF	37'000
Maison Cochard	CHF	3'000
Maison communale	CHF	46'000
Centre sportif Chandolan	CHF	25'000
La Faye	CHF	5'000
Le Rural	CHF	15'000
Domaine Toutvent	CHF	3'000

Les frais d'entretien de la Maison communale comprennent principalement la mise en conformité de nos locaux selon la loi sur l'accessibilité des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite.



# Planification financière 2020-2024

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2021		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	ADMINISTRATION	1 563 000,00	241 700,00	1 576 700,00	243 500,00	
1	ORDRE PUBLIC	488 600,00	38 800,00	465 300,00	38 800,00	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3 742 450,00	130 000,00	3 759 250,00	130 000,00	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	548 500,00	48 675,00	553 000,00	51 075,00	
4	SANTE	1 220 020,00	6 000,00	1 240 500,00	6 000,00	
5	AFFAIRES SOCIALES	2 092 900,00	10 950,00	2 104 700,00	10 950,00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1 635 650,00	181 900,00	1 491 800,00	181 900,00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 183 350,00	1 989 550,00	2 078 950,00	1 892 850,00	
8	ECONOMIE	54 480,00		52 200,00		
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3 391 280,00	13 557 359,00	3 535 580,00	13 679 749,00	
	<b>TOTAUX</b>	<b>16 920 230,00</b>	<b>16 204 934,00</b>	<b>16 857 980,00</b>	<b>16 234 824,00</b>	
	<b>Résultat</b>		<b>-4,41%</b>	<b>715 296,00</b>	<b>-3,84%</b>	<b>623 156,00</b>

**Budget 2022****Budget 2023****Budget 2024****Charges****Revenus****Charges****Revenus****Charges****Revenus**

1 587 200,00	245 200,00	1 603 200,00	247 200,00	1 611 450,00	248 700,00
465 300,00	38 800,00	465 300,00	38 800,00	465 300,00	38 800,00
3 775 950,00	130 000,00	3 800 450,00	130 000,00	3 812 950,00	130 000,00
560 500,00	51 075,00	565 000,00	51 450,00	568 500,00	51 700,00
1 308 850,00	6 000,00	1 411 900,00	6 000,00	1 407 900,00	6 000,00
2 119 050,00	10 950,00	2 121 550,00	10 950,00	2 131 600,00	10 950,00
1 504 300,00	181 900,00	1 509 800,00	181 900,00	1 517 800,00	181 900,00
2 062 850,00	1 894 250,00	2 063 850,00	1 895 250,00	2 064 850,00	1 896 250,00
52 200,00		52 400,00		52 400,00	
3 992 630,00	13 621 749,00	4 024 680,00	13 588 734,00	4 041 680,00	13 638 734,00

**17 428 830,00 16 179 924,00 17 618 130,00 16 150 284,00 17 674 430,00 16 203 034,00****-7,72%****1 248 906,00****-9,09%****1 467 846,00****-9,08%****1 471 396,00**

# Budget d'investissements 2020

---

## 62 Routes

---

Impasse de la Colline – Honoraires ingénieurs  
et modification de la route CHF 123'500.00  
*(avec les liquidités et prélèvement s/réserve réseau routier 282.10)*

## 79 Aménagement du territoire

---

PAD Corberayes – La Chassotte CHF 120'000.00  
*(avec les liquidités)*

## 942 Bâtiments

---

Mise en place des containers de l'école CHF 373'000.00  
*(emprunt bancaire)*

Assainissement de la toiture du bâtiment 78 – école CHF 120'000.00  
*(avec les liquidités et prélèvement  
s/réserve entretien des immeubles 282.03)*

Panneaux photovoltaïques – bâtiment 12 CHF 60'000.00  
Subvention ProNovo- CHF 13'200.00  
*(avec les liquidités et prélèvement  
s/réserve entretien des immeubles 282.03)*

- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable- CHF 10'000.00

- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées- CHF 15'000.00

---

**Total net du budget d'investissements 2020 CHF 758'300.00**

# Impasse de la Colline

---

## Honoraires ingénieurs et modification de la route

Avec les droits à bâtir plus importants que lui confère le nouveau Plan d'aménagement local, le quartier administratif de la Colline est appelé à se développer ces prochaines années.

Cette évolution se concrétisera au plus tard lorsque le projet de couverture autoroutière entre Chamblieux et Bertigny se réalisera. Le Conseil d'Etat en a fait une de ses priorités et un concours d'architecture a d'ores et déjà été lancé.

Dès qu'un propriétaire voudra valoriser sa parcelle, il conviendra d'élaborer un Plan d'aménagement de détail (PAD La Colline) destiné à régler la constructibilité du secteur. Le coût de l'établissement de ce PAD sera réparti entre les propriétaires, dont les parcelles se trouvent à l'intérieur du périmètre.

Afin de favoriser un développement harmonieux du quartier de la Colline, il est également important d'anticiper les problèmes liés à la mobilité, qui ne manqueront pas de survenir à l'avenir, si rien n'est envisagé pour les résoudre durablement.

Déjà aujourd'hui, la sécurité des piétons n'est pas assurée à l'impasse de la Colline. L'actuelle route n'est pas équipée d'un trottoir, de sorte que les utilisateurs du bâtiment n°4 abritant le Service de l'environnement (SEn) et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) doivent cheminer avec une visibilité restreinte lorsqu'ils s'y rendent à pied ou en sortent.

Avec l'augmentation prévisible du trafic individuel motorisé, il est à craindre à moyen terme un afflux de voitures trop important pour la capacité du mini-giratoire à l'ouest de la station-service Migrol. Durant les heures de pointe et si rien n'est entrepris, on court le risque à futur que les voitures, voulant s'engager sur la route de la Chassotte, entravent la fonction de régulation du mini-giratoire pour le trafic entrant. Cette situation sera de nature à perturber le trafic automobile et les transports publics sur la route de la Chassotte, axe principal entre la Ville de Fribourg et l'ouest de l'agglomération.

La nécessité pour la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales (CAF) d'agrandir son bâtiment à l'impasse de la Colline n°1 (art. 273 RF) a déclenché une étude de mobilité sur le secteur. Cette étude, effectuée par le bureau d'urbanistes Team+, préconise un déplacement de la partie sud de l'impasse de la Colline de 30 mètres plus au nord. Cette solution a le grand avantage de fluidifier le trafic automobile en permettant jusqu'à huit voitures de s'encolonner sur la route du Mont-Carmel avant de s'engager sur la route de la Chassotte. Le projet d'agrandissement du bâtiment de la CAF tient compte de ce paramètre et une emprise a été réservée sur l'art. 273 RF pour la construction d'une nouvelle route.

# Impasse de la Colline (suite)

---

Un mandat d'étude confié au bureau d'ingénieurs civils CSD formalise cette solution. La nouvelle route projetée longe la façade du bâtiment de la CAF et est munie d'une bande polyvalente servant autant pour le cheminement des piétons que pour les manœuvres des automobilistes voulant parquer leur véhicule au bord de la chaussée.

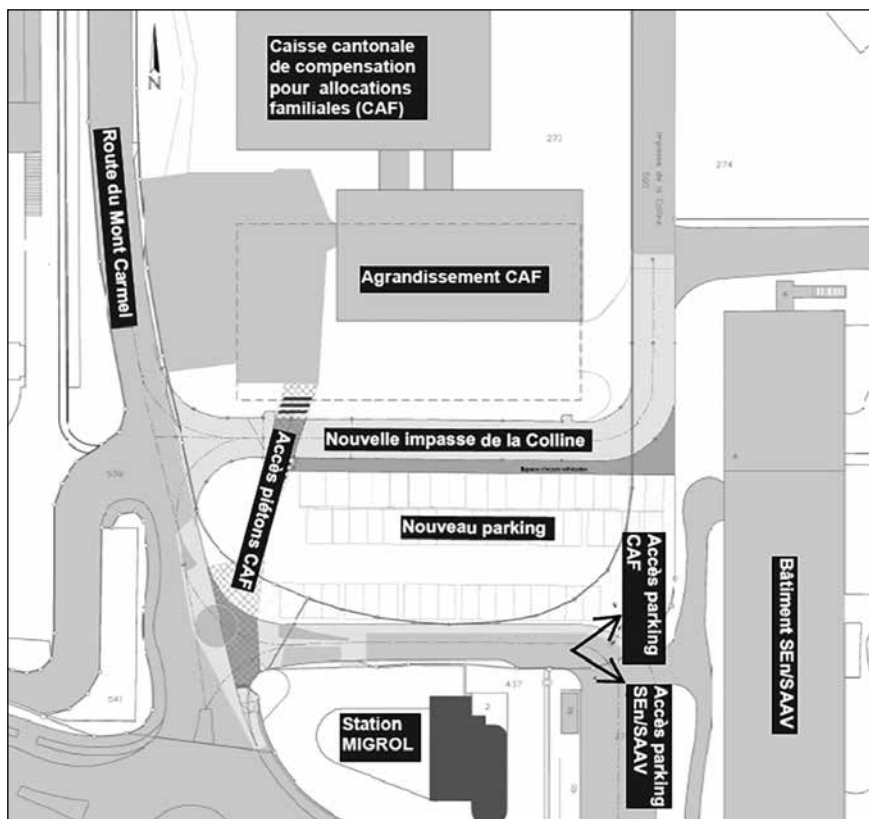
Le parking extérieur du bâtiment de la CAF sera déplacé entre la nouvelle route projetée et le tronçon sud de l'actuelle impasse de la Colline qui deviendra une route de desserte pour le bâtiment du SEn et du SAAV ainsi que pour la station Migrol. Il servira aussi d'accès pour ce parking.

Le mini-giratoire sera démoli et remplacé par un trottoir traversant depuis la station-service Migrol jusqu'au nouveau bâtiment de la CAF. La sécurité des piétons s'en trouvera améliorée.

Le coût des aménagements routiers sur le domaine public communal (art. 539 et 590 RF) est estimé à CHF 123'500. La CAF prend à sa charge la part se trouvant sur la parcelle 273 RF lui appartenant, selon une convention datée du 13 mars 2017 signée entre elle et le Conseil communal.

Ce montant est à considérer comme un pré-financement du PAD La Colline. La Commune et la CAF pourront demander un remboursement de leur investissement respectif au prorata des propriétaires concernés lorsque le PAD La Colline sera lancé.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019 un crédit d'investissement de CHF 123'500 pour le déplacement de la partie sud de l'impasse de la Colline de 30 mètres vers le nord. Ce montant sera financé par les liquidités de la Commune avec un prélèvement sur la réserve du réseau routier.



*Situation future de l'impasse de la Colline*

# PAD Corberayes – La Chassotte

---

Issu des mandats d'étude parallèles (MEP) lancés en 2012 en vue de développer les terrains de Chandolan, Corberayes et La Chassotte, le PAD Corberayes – La Chassotte s'inscrit dans le cadre de la valorisation du PAD Chandolan Parc des Sports, PAD qui a fait l'objet d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.00 voté en Assemblée communale du 26 mai 2014.

Il résulte notamment de ces MEP que les secteurs de La Chassotte et de Corberayes doivent faire l'objet d'un PAD commun. Cette obligation est inscrite dans le Plan d'affectation des zones (PAZ) et le Règlement communal d'urbanisme (RCU) de la Commune de Givisiez. Il sied également de rappeler que le bâtiment de La Chassotte est propriété des Communes de Givisiez et de Granges-Paccot.

Le crédit d'investissement pour le PAD Corberayes – La Chassotte, proposé à l'Assemblée communale du 9 décembre 2019, s'élève quant à lui à CHF 120'000 (cf ci-après les modalités de financement). Ce PAD permettra, outre la possibilité d'évaluer la constructibilité des deux secteurs, de déterminer la possibilité pour les transports publics motorisés de traverser le quartier projeté depuis la semi-autoroute, de prévoir une connexion des parcours de mobilité douce piétons et vélos du nouveau quartier projeté avec les quartiers adjacents, et de formaliser la création d'un parc urbain le long du quartier de Beau-séjour.

La surface des parcelles concernées par le PAD Corberayes – La Chassotte représente 95'000 m<sup>2</sup>, soit plus de 9 hectares. L'urbanisation de ce secteur permettra à terme une augmentation de près de 2'000 habitants et emplois nouveaux.

L'offre de l'architecte lauréat des MEP (le bureau Privileggio Secchi, de Milan) pour le secteur de La Chassotte se chiffre à CHF 54'420 TTC. Ce montant sera pris en charge à part égale entre les Communes de Givisiez et Granges-Paccot. L'offre pour le secteur de Corberayes se monte à CHF 90'655 TTC, entièrement à charge de la Commune de Givisiez.

Le Service des biens culturels (SBC) du canton de Fribourg attend de la part des deux Communes de Givisiez et Granges-Paccot qu'elles entreprennent des travaux de rénovation en vue de réhabiliter le bâtiment de La Chassotte. L'établissement d'un PAD est un premier pas dans la bonne direction en vue de stopper la dégradation de cet immeuble. Ce PAD permettra de déterminer quelle sera l'affectation future du bâtiment de La Chassotte, et s'avère donc nécessaire avant d'entreprendre une quelconque transformation du bâtiment.



Dans le cadre des MEP que le Canton a lancés concernant le projet de couverture de l'auto-  
route N12 et le développement urbain dans  
le secteur Chamblieux-Bertigny, il est impor-  
tant que la Commune de Givisiez affirme sa  
volonté de maîtriser le développement urba-  
nistique sur son territoire. C'est pourquoi elle  
souhaite valoriser les terrains de Corberayes  
et de la Chassotte en élaborant un PAD. La  
couverture autoroutière contribuera forte-  
ment, à n'en pas douter, à renforcer l'attrait  
des terrains de La Chassotte et de Corberayes.

Dès lors, le Conseil communal sollicite de l'As-  
semblée communale du 9 décembre 2019 un  
crédit d'investissement de CHF 120'000 pour  
la réalisation du PAD Corberayes – la Chas-  
sotte qui sera financé par les liquidités de la  
Commune.



# Mise en place des containers de l'école

---

Lors de notre précédent message communal de mai dernier, nous vous avons demandé un crédit d'étude pour une nouvelle école. Nos argumentations étaient notamment que la population de Givisiez devrait sensiblement augmenter au cours des 20 prochaines années. Ceci entraînera par voie de conséquence, également, une augmentation de la demande en nouvelles salles de classe et salles de sport. Les études menées par le Canton ainsi que par la Commune donnent pour Givisiez, à l'horizon 2030, une population entre 3'600 et 5'160 habitants. Au vu des projets de construction connus à ce jour sur le territoire communal, la valeur la plus plausible se situe à 4'600 habitants. Avec ce dernier chiffre moyen, il en résulte que le besoin en classe est important.

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire 2018/2019, plus de 318 enfants fréquentent l'école à Givisiez. Ils sont répartis de la façon suivante :

- de la 1H à la 2H : 4 classes réparties dans le bâtiment 12
- de la 3H à la 8H : 13 classes réparties dans les bâtiments 78 et 92 du centre scolaire, ainsi qu'au Centre paroissial.

Pour ce dernier, actuellement 2 classes s'y trouvent, une classe de 8H ainsi qu'une classe d'appuis.

La commune de Givisiez a réussi à prolonger les contrats de location pour ces 2 classes, à titre exceptionnel, jusqu'à la fin juillet prochain ultime délai.

Selon une projection des effectifs au 14 octobre 2019, une classe devra être ouverte à la rentrée 2020-2021 ainsi qu'une autre à la rentrée 2022-2023.

Une nouvelle école devra être construite, mais elle le sera au plus tôt pour la rentrée 2024-2025. Une solution doit être trouvée d'ici-là.

En octobre 2017, un groupe de travail a été mis sur pied afin de traiter de cette problématique future. Le groupe de travail est donc parti de l'idée que cette installation provisoire devra être fonctionnelle pendant **5 ans au minimum** jusqu'à la réalisation du nouveau bâtiment scolaire.

Plusieurs pistes avaient été évoquées, comme la mise en place de containers, la construction d'un pavillon ou la location divers locaux libres sur le territoire communal (*comme par ex. dans le bâtiment Movarco, l'ECAS ou l'ancien bâtiment de la HES*).

Après études et analyses financières, certaines pistes ont été écartées pour causes notamment de location trop élevée ou de salles inadaptées pour des enfants de 1H à 8H. Le choix des containers s'est alors révélé la solution optimale.

---

Le projet de 4 salles de classe primaire supplémentaires est composé de 24 containers d'une dimension 6.05 m x 2.43 m disposés sur 2 étages.

Plusieurs opportunités se présentaient à nous, notamment le petit terrain de foot entre le bâtiment communal et l'école 2012, l'ancienne place ou le feu du 1er août se déroulait, soit entre le parking des enseignants et la cour d'école, la place de jeu sis devant le bâtiment 92. Pour ce dernier, et afin de préserver toute la place nécessaire à la construction future d'une nouvelle école à cet endroit, cette option a été abandonnée.

Dès lors, et afin d'éviter de relatifs et coûteux frais d'installations/constructions, notre préférence s'est dirigée vers la place devant la halle de gym, place qui sert actuellement de parking pour le personnel communal.

Un sondage a été réalisé sur ladite place et un rapport, établi par le bureau d'ingénieurs civils AF Toscano SA, a relevé que grâce à l'épaisseur de la sous-construction de cette structure, des socles hors gel ne sont pas nécessaires. Seuls des socles sous forme de plaques seront posés par le fournisseur des containers.

Le groupe de travail s'est trouvé devant l'**option A** achat de containers, ou de l'**option B** location de containers.

Les délais courts pour la mise en place du pavillon (juillet 2020) et les exigences cantonales en matière de constructions provisoires liées au domaine scolaire font que certaines entreprises sont dans l'impossibilité de répondre à notre demande d'offre.

Trois entreprises spécialisées ont dès lors répondu à notre appel:

- a. Riedo Mobilbau AG à Düringen FR pour un montant de CHF 358'673.30 ;
- b. Conecta SA à Echallens VD pour un montant de CHF 368'226.30 ;
- c. FAGSI SA à Wikon LU pour un montant de CHF 396'712.95.

Pour l'**option A**, à savoir l'achat de containers, le montant total se situe entre CHF 368'000 et CHF 397'000.

Pour l'**option B**, à savoir une location de containers sur 5 ans, le montant total s'élève à CHF 358'673.30 (*y compris transports, déchargement/chargement, montage/démontage = CHF 55'734.75*).

La durée d'utilisation des containers est estimée à un minimum de 5 ans, compte tenu de nombreuses inconnues : PAD Escale, PAD Parc des Sports, déplacement des courts de tennis, oppositions, recours, etc.

# Mise en place des containers de l'école (suite)

---

Après analyses de la situation, la location de containers de l'entreprise Riedo Mobilbau AG est privilégiée pour une période de 5 ans, avec option d'une année supplémentaire gratuite, pour un montant total de CHF 302'938.55 TTC réparti comme suit :

- 1ère année : CHF 63'327.60 TTC
- 2ème année : CHF 63'327.60 TTC
- 3ème année : CHF 63'327.60 TTC
- 4ème année : CHF 63'327.60 TTC
- 5ème année : CHF 49'628.15 TTC
- 6ème année : gratuite

Vient s'ajouter à cela le montant de CHF 373'000 relatif à la mise en place desdits containers, à savoir :

## 1. Travaux préparatoires :

sondages dans goudron existant, préparation terrain (*défrichage, bitume provisoire, démontage et remontage couvert vélo et potelets, maçonnerie*) adaptation conduites existantes (*canalisations, électricité, eau potable*)

**CHF 31'900**

## 2. Bâtiment :

gros œuvres (*maçonnerie, fondations*), installations électriques et sanitaires, aménagements intérieurs (*ouvrages métalliques, tôles de compensation perforées entre containers et sol, isolation*)

**CHF 176'800**

## 3. Aménagements extérieurs

**CHF 4'000**

## 4. Frais secondaires :

autorisations, gabarits, taxes diverses, cadastre, reproductions, taxes, assurances (*franchise en cas de sinistre pendant la durée des travaux*), provisions

**CHF 54'800**

## 5. Ameublement :

meubles élèves + enseignants, tableaux noirs, armoires, informatique, appareils de conciergerie, honoraires.

**CHF 105'500**

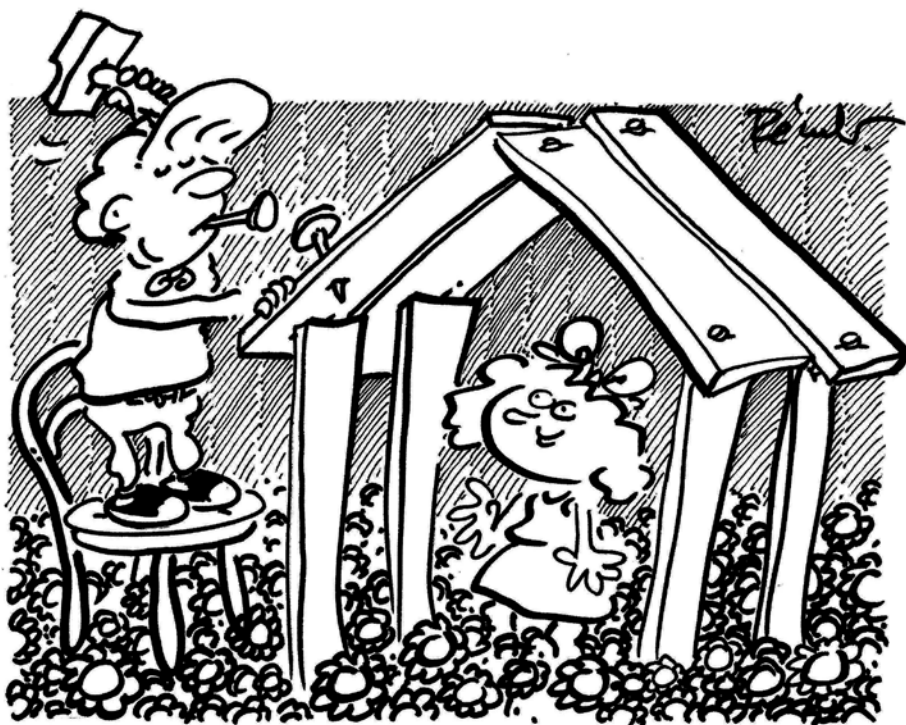
---

## Résumé :

- Travaux préparatoires CHF 373'000
- Containers CHF 302'000

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019 un crédit d'investissement de CHF 373'000 pour l'installation de containers d'école.

Ce montant sera financé par un emprunt bancaire de CHF 373'000. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 10 % (CHF 37'300) et d'un intérêt de 1 % (CHF 3'730).



# Bâtiment scolaire n°78

---

## Assainissement de la toiture

Le bâtiment scolaire 78 a été construit il y a plus de 40 ans et a subi diverses petites réfections au cours des années dont la dernière a eu lieu en 2008.

Depuis l'année passée, des infiltrations d'eau ont été constatées dans certaines salles de classe et le long des murs du bâtiment. Après avoir sollicité des experts de l'isolation et des toitures, il a été conseillé de refaire l'entier du toit, afin de l'assainir totalement et ainsi régler ces problèmes d'humidité.

La commune a demandé 3 offres auprès d'entreprises spécialisées de la région et l'offre sélectionnée est celle de Cotting Frères & Fils pour un montant de CHF 120'000.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019, un crédit d'investissement de CHF 120'000 pour la réfection du toit du bâtiment scolaire n°78. Ce montant sera financé par les liquidités de la commune avec un prélèvement sur la réserve d'entretien des immeubles.



# Bâtiment scolaire n°12

---

## Installation de panneaux photovoltaïques

La commune de Givisiez a, depuis ces dernières années, entrepris diverses mesures pour diminuer le coût de ses factures d'électricité en favorisant des technologies plus respectueuses de l'environnement. Des lampes à basse consommation pour les éclairages publics et l'achat de matériel de classe énergétique A ou supérieur. Ces mesures s'inscrivent dans un plan plus vaste de développement durable adopté fin 2018 déjà, le plan « Givi Vert ».

L'école de Givisiez consomme beaucoup d'électricité et dispose de surface de toits pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques. Des études auprès de divers fournisseurs de ces panneaux ont été mandatées afin de voir le potentiel d'économie que pourraient apporter ces solutions. L'étude et offre privilégiée a été celle de Groupe E Greenwatt.

Pour des questions techniques incluant la surface et le taux d'autoconsommation, le toit de l'école enfantine (bâtiment scolaire n°12) a été privilégié. Il dispose d'une surface de 180 m<sup>2</sup> pour les panneaux et sa toiture est neuve.

Ceci permettrait d'avoir une production annuelle de 35'200 kWh, soit un taux idéal d'autoconsommation de 50 % environ (17'000 kWh/an).

Le coût de cette installation est de CHF 57'600 mais la commune peut bénéficier d'aides et subvention pour un montant de CHF 13'200, ramenant la facture pour les finances à un peu moins de CHF 45'000.

Le prix actuel de l'électricité dépensé par la commune pour les bâtiments scolaires est de 21.5 cts/kWh HT. Avec l'installation photovoltaïque, le prix du kWh autoconsommé sur site serait de 19.5 cts/kWh HT. Ce qui, avec la consommation des bâtiments scolaires actuelle, nous ferait une économie annuelle d'environ CHF 5'500. L'installation serait par conséquent totalement remboursée en moins de 10 ans.

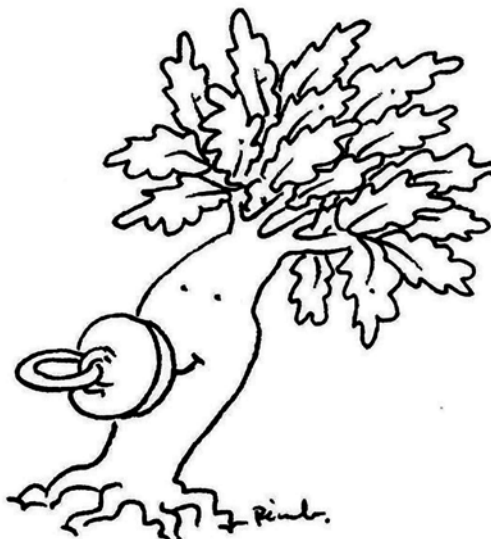
Soucieuse de l'environnement tout en ménageant les finances publiques, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019, un crédit d'investissement de CHF 60'000, moins la subvention de CHF 13'200, pour l'acquisition et l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école enfantine, bâtiment scolaire n°12. Ce montant sera financé par les liquidités de la commune avec un prélèvement sur la réserve d'entretien des bâtiments.

# Plan « Givi Vert »

---

Le projet « Givi Vert » consiste à reboiser des zones communales et des bordures de route, en réduisant l'empreinte carbone dans la commune. Par ailleurs, il s'accompagne de la volonté communale d'utiliser les toits des bâtiments scolaires pour installer des panneaux photovoltaïques.

Ceci permettra de réduire la consommation d'électricité communale mais aussi de montrer, qu'au-delà de l'appartenance ou non à un label, on peut rendre service à notre planète et à notre population par des actions concrètes.





# Le Chemin du Travail

---

## Du projet au concret

Dans son Message d'automne 2017, le Conseil communal annonçait le projet d'aménagement d'un « Chemin du Travail » en aval des Terrasses du Manoir, orné de sculptures rendant hommage à l'activité humaine tant professionnelle que domestique.

### Grâce :

- aux idées et aux efforts d'un groupe de projet composé de Mme Suzanne Schwegler, Conseillère communale, MM. Georges Baechler, président de la Commission de bâtisse des Terrasses, Pierre-Alain Menoud et Laurent Bertschy, respectivement directeur et responsable de l'animation du Manoir, ainsi que Gérard Steinauer, ancien secrétaire communal,
- à la générosité de divers acteurs de l'économie locale et régionale, de la Commune de Givisiez et de ses partenaires au sein de la Fondation Le Manoir,
- à la créativité et au talent d'artistes friebourgeois, qui réalisèrent sur commande dix sculptures sur le thème du travail en rapport avec l'activité de leurs parrains (voir pages 32 et 33),

ce Chemin du Travail, inauguré le 5 octobre 2019, offre désormais aux passants et promeneurs un moment de détente, de rêve et de réflexion. Car, si l'art est un moyen d'expression, c'est aussi l'éloge de la beauté, celle qui aide à oublier les turpitudes de la vie.

Joindre l'utile à l'agréable et faire d'un simple chemin une galerie d'art : fidèle à sa devise « Givisiez, la bonne idée ! », notre Commune est fière d'offrir aux résidents du Manoir, à la population et au public en général ce magnifique musée de plein air en hommage au travail.

Que chaque usager sache en profiter et puisse se dire que, si tout travail mérite salaire, l'agréable sentiment du devoir accompli récompense aussi celui qui l'a utilement fourni.

---

**On peut notamment accéder au Chemin du Travail depuis la place de parc du cimetière. La réception du Manoir délivre gratuitement une brochure explicative, qui commente les sculptures et présente leurs auteurs.**

---

# Le Chemin du Travail (suite)

---

---

## **Entreprenons**

*(briques de la Tuilerie de Guin)*

d'Alexandre Clerc, Florent Richard, Domenik Ducret,  
Silvan Schaller, Dario Lassnig et Pierre-André Bucher

*don de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs*

---

## **Accomplissement d'une communauté**

*(acier et acier inox)*

de Raphaël Pache

*don de Scott Sports SA*

---

## **Cohérence et cohésion**

*(chêne suisse et fer forgé)*

de Martin Chardonnens

*don de la Résidence Le Manoir*

---

## **Souvenirs, trucs et astuces**

*(chêne fribourgeois)*

d'Eric Sansonnens

*don de la Commune de Givisiez*

---

## **Liquidités**

*(acier corten)*

de Camille von Deschwanden (Kami)

*don conjoint de la Banque Cantonale de Fribourg  
et du Groupe Alloboissons*

---

## **Liaison**

*(acier)*

d'Emmanuel Lendenmann

*don anonyme*

---

---

**Haute tension**

*(marbre de St-Léonard/VS)*

de Démian Wüst

*don du Groupe E SA*

---

**at-tension**

*(fer «rouillé»)*

de Jean-Jacques Hofstetter

*don de Stephan SA*

---

**Le Chemin**

*(métal et pneumatiques)*

de Manfred Zurkinden

*don conjoint de Michelin Suisse SA  
et de Michelin Recherche et Technique SA*

---

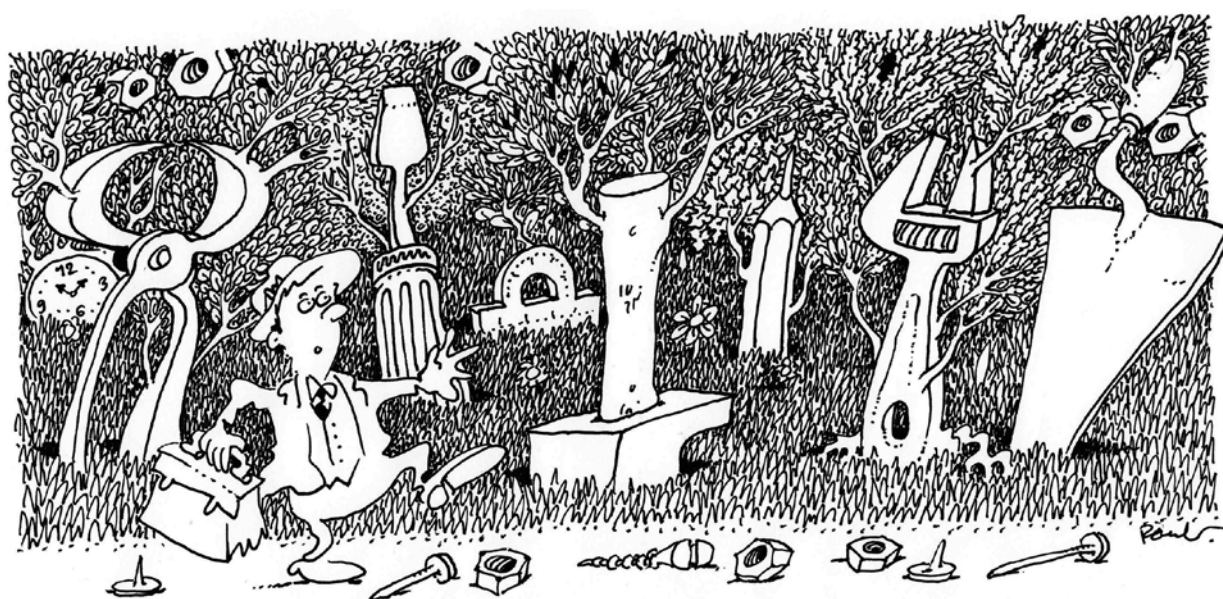
**Rencontre en lumières**

*(vitrail sur structure acier)*

de Michel Eltschinger, Christine Fleury et Schnetzler SA

*don de la Fondation Le Manoir (dès 2020, face à l'entrée du home)*

---



# Horaires durant les fêtes de fin d'année 2019

---

Durant les fêtes de fin d'année, l'**Administration communale** sera fermée du

**vendredi 20 décembre 2019 à 16h au lundi 6 janvier 2020 à 13h30**

Nous vous remercions d'ores et déjà de prendre vos dispositions suffisamment tôt pour les formalités administratives à remplir durant cette période.

La **Déchetterie** sera, quant à elle, desservie comme suit :

lundi	23 décembre 2019	de 16h00 à 18h30
mardi	24 décembre 2019	fermé
mercredi	25 décembre 2019	fermé
jeudi	26 décembre 2019	fermé
vendredi	27 décembre 2019	de 16h00 à 18h30
samedi	28 décembre 2019	de 9h à 17h30
<hr/>		
lundi	30 décembre 2019	de 16h00 à 18h30
mardi	31 décembre 2019	fermé
mercredi	1er janvier 2020	fermé
jeudi	2 janvier 2020	fermé
vendredi	3 janvier 2020	de 16h00 à 18h30
samedi	4 janvier 2020	de 9h à 17h30

Dès le 6 janvier 2020, reprise de l'horaire habituel.

Et pour les amateurs de lecture, la **Bibliothèque communale** sera ouverte de la façon suivante :

samedi	21 décembre 2019	de 10h à 12h
jeudi	26 décembre 2019	fermé
samedi	28 décembre 2019	fermé
jeudi	2 janvier 2020	fermé
vendredi	3 janvier 2020	de 15h15 à 18h (ouverture exceptionnelle)
samedi	4 janvier 2020	de 10h à 12h

Dès le 7 janvier 2020, reprise de l'horaire habituel.

**Le Conseil communal et le personnel communal vous souhaitent de très bonnes Fêtes et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2020**

# Dans le rétroviseur

---

Sauriez-vous dire à quel endroit cette photo a été prise ?



Il s'agit d'une activité de la Pouponnière dans le champ où se trouve aujourd'hui le quartier Beauséjour.

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

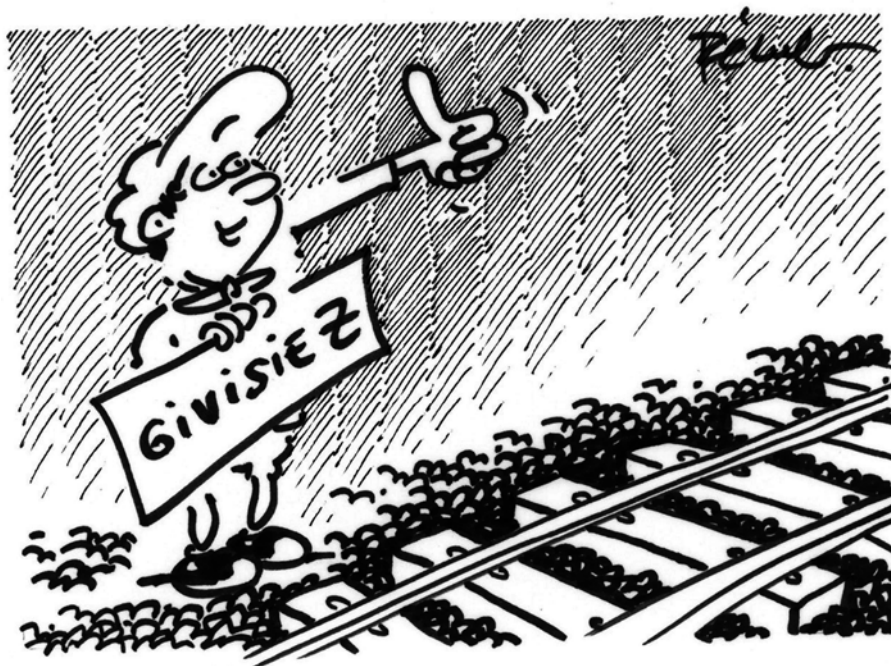
# Remplacement de la subvention des vélos électriques

---

Le subventionnement des vélos électriques ne sera plus d'actualité dès le 1er janvier 2020. En contrepartie, le Conseil communal subventionne à hauteur de CHF 400.00 les bénéficiaires de prestations complémentaires de l'AVS ainsi qu'aux personnes ayant plus de 25 ans et bénéficiant de l'AI, des prestations complémentaires ou des réductions de l'assurance maladie, afin qu'ils puissent obtenir un abonnement Frimobil à prix préférentiel.

Le coût d'un abonnement annuel est de CHF 612.00 au total. Si vous souhaitez bénéficier de cette subvention, il vous suffit de vous rendre à l'Administration communale et d'y verser CHF 212.00. Vous recevrez ainsi le bon de CHF 612.00 à apporter à un guichet TPF afin d'établir votre abonnement Frimobil. Ce bon n'est pas transmissible et reste nominatif.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès de M. Stéphane Pilauer, Conseiller communal, au 076 680 63 43 ou auprès de l'Administration communale au 026 460 89 60.



# Mémo Déchets

Le guide « Mémodéchets 2020 » sera distribué en tout-ménage dans le courant du mois de décembre.

Vous pourrez aussi le consulter sur le site [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) ou télécharger l'application dans l'AppStore.



**Afin de vous spécialiser dans le tri des déchets, vous pouvez télécharger le jeu « Game of Trash ». Il est composé de 4 mini-jeux éducatifs qui s'adressent à toute la population romande, de 12 à 99 ans. Les joueurs découvrent les principes de tri, de valorisation et de réduction des déchets.**

En Suisse, nous produisons trop de déchets, environ 700 kg par an et par personne. Nos choix quotidiens influencent cette quantité que nous devons absolument réduire, car les déchets ne disparaissent pas avec l'incinération, il reste des mâchefers qui doivent être stockés.

Et, surtout, notre consommation a de lourdes conséquences sur l'environnement, la production de biens à l'infini est inimaginable dans un monde aux ressources limitées.

Game of Trash est un « serious game », un jeu qui a pour but d'aborder une thématique sérieuse. Il combine pédagogie et informations sous une forme ludique et interactive

Télécharge le jeu sur ton smartphone

GET IT ON Google Play

Available on the App Store

Découvre comment trier et réduire les déchets en jouant à Game of Trash

GAME of TRASH

# Vie sportive, culturelle et sociale

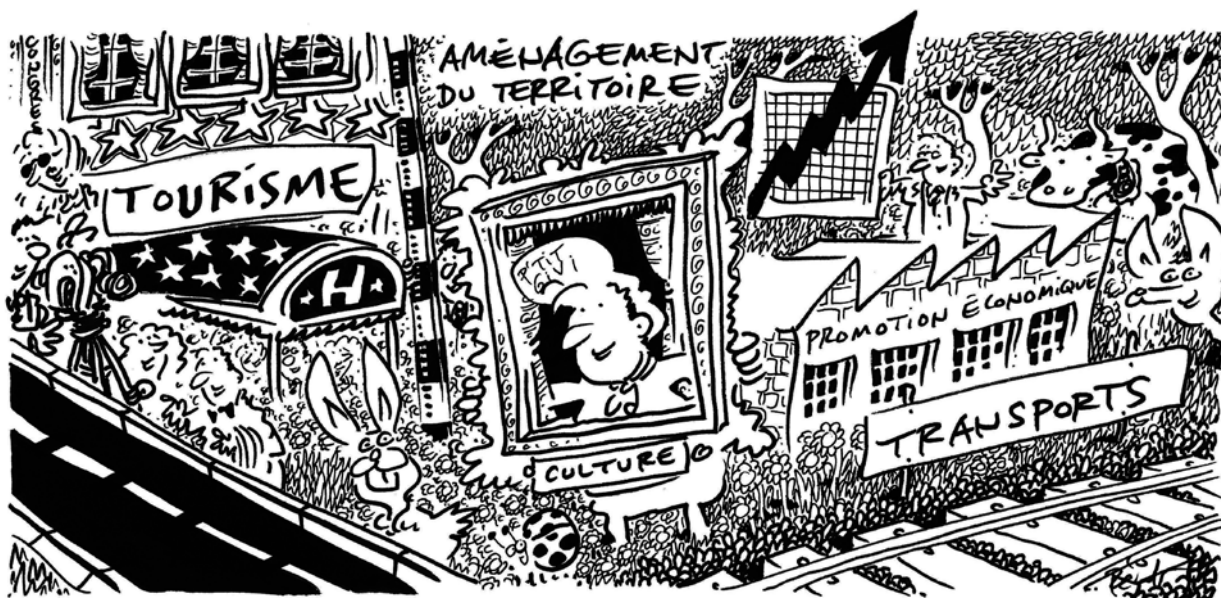
## Nouvelle offre de mobilité grâce à la gare de Givisiez

Dès le 15 décembre 2019, la modernisation de la gare ferroviaire de Givisiez permettra une cadence au quart d'heure vers et depuis la gare de Fribourg. La nouvelle passerelle pour les piétons et pour les cyclistes reliera la gare avec la route du Tir-fédéral.

Ainsi, dès cette date, la ligne tpf « 9 Pérolles - La Faye (Givisiez) » sera déviée et les arrêts « Jean-Prouvé » et « La Faye » ne seront plus desservis.

Par ailleurs, l'arrêt « Corbusier » sera déplacé provisoirement sur la route des Taconnets à la haute du terrain de football et sera renommé « Givisiez Taconnets ».

Les nouveaux horaires des transports publics seront disponibles sur le site tpf.ch.







Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



#### Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – [info@liquecancer-fr.ch](mailto:info@liquecancer-fr.ch) – [www.liquecancer-fr.ch](http://www.liquecancer-fr.ch)



#### Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liquecancer-fr.ch](http://www.liquecancer-fr.ch)



#### Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – [voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liquecancer-fr.ch](http://www.liquecancer-fr.ch)



#### diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – [info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch)



#### Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – [info@liquepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liquepulmonaire-fr.ch) – [www.liquepulmonaire-fr.ch](http://www.liquepulmonaire-fr.ch)



#### PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – [info@peps.ch](mailto:info@peps.ch) – [www.peps-fr.ch](http://www.peps-fr.ch)

05.09.2019

# **Vie sportive, culturelle et sociale** (suite)

---

***Bénévole?***  
*Pourquoi pas?*



RESEAUBENEVOLATNETZWERK

---

### Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 100 organisations membres
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

### Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

### Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en œuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

### Intéressé/e ?

Consultez notre site : [www.benevolat-fr.ch](http://www.benevolat-fr.ch)



RESEAU BENEVOLAT NETZWERK

Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 · 1700 Fribourg · Tél. 026 422 37 07 · [info@benevolat-fr.ch](mailto:info@benevolat-fr.ch) · [www.benevolat-fr.ch](http://www.benevolat-fr.ch)

# Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

---



## **NOUVEAU!!** **En 2020, participez aux ateliers d'écriture pour adultes de votre bibliothèque :**

- **Dimanche 19 janvier 2020**, 15h00-18h00  
« *De l'inventaire au calligramme* »
  - **Jeudi 23 avril 2020**, 18h00-21h00  
« *La vie, en rose* »
  - **Samedi 27 juin 2020**, 9h00-12h00  
« *Ma ville s'écrit* »
  - **Jeudi 15 octobre 2020**, 18h00-21h00  
« *Atelier gourmand* »
- Animation :**  
Ateliers Plumage – Sara Gaggetta,  
animatrice d'atelier d'écriture  
et formatrice d'adultes.
- Prix par atelier :**  
Frs. 25.00/3h. –  
prix préférentiel, grâce au soutien  
de la bibliothèque communale de Givisiez.  
(Prix usuel d'un atelier: Frs 45.00/3h.)



---

**Et n'oubliez pas le Samedi des Bibliothèques,  
le 14 mars 2020 !!**



**ForêtSuisse**

Association des propriétaires forestiers

## Les tas de branches, ce n'est pas du «chenit»!

**Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer? Et les cheveux de glace, vous connaissez?**

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt?

Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débarquages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

### Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.



*Plus de 40% de nos plantes et animaux indigènes trouvent leur habitat en forêt. Les tas de branches sont particulièrement bénéfiques à cet égard.*

*Dessin: Silvan Wegmann*

A propos d'observation: en hiver peuvent apparaître de curieuses formations sur des branches mortes, des cheveux de glace. Regardez autour de vous lorsque vous irez en forêt par des températures légèrement en dessous de zéro! Peut-être en verrez-vous de ces étranges filaments qui rappellent la barbe-à-papa. Vous trouverez l'explication de ce phénomène de la nature, avec des illustrations et bien d'autres informations sur l'univers forestier, sur le site internet de ForêtSuisse [www.foretsuisse.ch](http://www.foretsuisse.ch).





**ENCORE PLUS  
PROCHE DE  
MOI...**



**... à partir  
du 15 décembre 2019**  
**Nouvel horaire sur [tpf.ch](http://tpf.ch)**



  
LE MANOIR

*Le Manoir et la paroisse de  
Givisiez - Granges-Paccot  
vous adressent une*

# INVITATION



à participer à la crèche vivante dans la cour du Manoir,

Le samedi 21 décembre 2019 à 18h.

(En cas de pluie, la cérémonie aura lieu au centre paroissial)

**Après la célébration, les paroissiens sont invités  
à se rencontrer autour d'une tasse de thé et d'un morceau de pain**

---

**CONCEPTION**

Commune de Givisiez

**MISE EN PAGE**

gem-s.info@bluewin.ch

**IMPRESSION**

media-f sa